



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 44 et 123 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

**Incidences sur le budget-programme
du projet de résolution A/56/L.45**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état soumis par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.45 intitulé « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » (A/C.5/56/27). Au cours de cet examen, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général

2. Comme indiqué aux paragraphes 4 à 14 du document A/C.5/56/27, le Secrétaire général demande que soit maintenu en 2002 le financement d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) et d'un poste d'agent des services généraux, afin de continuer à soutenir les efforts qu'il déploie aux fins de la consolidation de la paix après les conflits intervenus en Amérique centrale. Le spécialiste des affaires politiques continuerait à suivre le processus de paix au Guatemala, en apportant un appui technique aux activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), ainsi qu'aux activités de vérification et de bons offices menées par le Siège en ce qui concerne le processus de paix en El Salvador. Il



suivrait en outre l'évolution de la situation dans toute l'Amérique centrale. Le montant des traitements et dépenses communes de personnel pour ces deux postes est estimé à 188 500 dollars.

3. Le Comité consultatif note qu'un crédit de 93 691 600 dollars a été prévu au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6, chap. 3), en application de la résolution 55/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2000.

4. **Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'adopter le projet de résolution A/56/L.45, le Comité consultatif recommande qu'un montant de 188 500 dollars soit imputé sur le montant prévu au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.**
